PROGRAMME PEDAGOGIQUE

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge, seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

CONTENU

I- La prise en charge des urgences vitales :

- Identifier un danger et mettre en œuvre une protection adaptée.
- Alerter
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes.
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe).
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats.
- Arrêter une hémorragie externe.

II- La prise en charge des urgences potentielle :

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats.
- Participer au relevage et au brancardage.
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence.
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'asepsie.

III- Les risques collectifs :

- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée.
- Identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc.
- Sensibilisation aux risques NRBC.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

METHODES PEDAGOGIQUES ET OUTILS D'EVALUATION

- Exposés interactifs
- Immersions
- Démonstrations pratiques
- Simulation

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Tout personnel administratif et technique exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale.

EFFECTIF

- Entre 6 et 12 participants par session.

DUREE ET DATES

- 2 jours en présentiel, en intra ou inter établissements.

INTERVENANTS

- Formateur soignant en activité à jour de sa formation continue.

MODE DE VALIDATION

- Une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 1 est délivrée au stagiaire ayant participé à l'ensemble de la formation et qui a fait l'objet d'une évaluation favorable.

NB : Formation continue obligatoire pour conserver la validité de son attestation.
Une journée de réactualisation tous les 4 ans.

<u>Références et documents d'appui :</u>

- Légifrance.
- Code de la santé publique.